

# Tarifs et procédure d'inscription 2009

## Tarifs des frais de formation

### 1 – Tarifs 2009

| Tarif par stagiaire           | <i>Tarif 1</i><br>personnes extérieures au service public de l'environnement | <i>Tarif 2</i><br>personnes du service public de l'environnement (1) | <i>Tarif 3</i><br>Pour l'organisation d'un stage |
|-------------------------------|--|--|--|
| DROIT D'INSCRIPTION ANNUEL    | 206 €  | 164 €  | le prix de vente à la journée de formation       |
| FRAIS D'ENSEIGNEMENT PAR JOUR | 226 €  | 185 €  | sera précisé par convention                      |

En cas de désistement moins de 14 jours avant le début du stage, le versement du droit d'inscription sera exigé.

Les versements de ces droits et frais d'enseignement sont déductibles de la taxe sur les salaires instituée pour la formation professionnelle continue. Si nécessaire, ces stages peuvent faire l'objet d'une convention.

Pour toute demande de conditions particulières, nous contacter.

### 2 – Agents de l'ONEMA, de l'O.N.C.F.S. et de l'ATEN

Vous rapprocher de votre hiérarchie pour connaître les modalités d'inscription et de prise en charge financière des frais de formation.

### 3 – Agents de l'administration centrale du MEEDDAT et des DIREN.

Voir avec l'IFORE pour connaître les modalités d'inscription et de prise en charge financière des frais de formation (convention ONEMA/IFORE).

1) : Ministère de l'écologie et du développement durable (administration centrale et DIREN), DRIRE, DRAF, DDAF, établissements publics environnementaux, services déconcentrés du ministère de l'équipement, directions des services vétérinaires (DSV), bureaux de l'environnement des préfectures.

## *Tarifs des frais d'hébergement et de restauration*

### 1 - Stages organisés au Centre (domaine du Paraclet)

Le centre de Formation de l'ONEMA dispose, à Fouencamps, d'une structure d'hébergement et d'un restaurant sur le même site que les locaux d'enseignement. La réservation doit se faire dès réception de la convocation.

| Prestations                | Tarifs 2009 |
|----------------------------|-------------|
| Repas                      | 13,00 €     |
| Nuitée avec petit déjeuner | 23,15 €     |
| Pension complète           | 49,15 €     |

La facturation est adressée directement aux intéressés ou, sur demande validée par la hiérarchie de l'agent, à l'employeur.

Un service de navette gratuit est assuré, sur demande, entre la gare de Longueau et le centre de formation.

### 2 - Stages décentralisés

L'hébergement et la restauration sont proposés aux conditions financières négociées pour le groupe dans des hôtels ou structures d'hébergement les plus proches des lieux d'enseignement. La réservation doit se faire auprès du Centre de formation dès réception de la convocation. Les stagiaires, hors ONEMA, règlent directement à la fin du stage auprès de la structure d'accueil.

Les demandes d'inscription doivent être adressées par la voie hiérarchique à :  
Monsieur le Directeur du Centre de Formation  
ONEMA – Domaine du Paraclet  
B.P. n° 30005 – Fouencamps  
80332 BOVES

**Pour toute précision, contacter le centre au 03.22.35.34.70. ou par courriel**

**[df.paraclet@onema.fr](mailto:df.paraclet@onema.fr)**